

Direction des ressources humaines
Pôle prévention et sécurité au travail

N/Réf. : Affaire suivie par : Brigitte ANDRE
Réf : CHSCT du 29 avril 2020

**Procès-verbal du
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions
de Travail exceptionnel du mercredi 29 avril 2020**

Etaient présents

Pour les élus :

Madame Sylvie DURAND, présidente du CHSCT

Pour les représentants de l'administration :

Monsieur Luc BOUARD,
Monsieur Sylvain FARCY,
Monsieur Gilbert OLIER,
Monsieur Michel VIAULT
Madame Christine PONSOT
Monsieur Gilles RENOIR
Madame Anne-Sophie SARDAY
Monsieur Jean-Louis BATIOT

Pour les représentants du personnel :

Monsieur Patrice TOUVRON
Madame Lydia RICHARD
Madame Michelle KERVELLA
Monsieur Benoit JAMONNEAU
Madame Emilie DARDIRI
Monsieur Christian BOISSEAU
Madame Isabelle LUCAS

Membres de droit :

Pour le service de gestion préventive du personnel :
Madame Sophie DRUKKER

Membres invités :

Monsieur Régis ROUSSEL
Madame Cécile PORCHER

Assistance administrative : Madame Brigitte ANDRE

Etaient excusés

Monsieur Yannick DAVID, Monsieur Jacky GODARD, Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Monsieur Jean- Marie CHAMARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Pierre LEFEBVRE, Monsieur Bernard QUENAULT, Monsieur Thierry GUILBAUD, Madame Nadia RIVALIN, Madame Estelle OCCHIUCCI, Monsieur Laurent VINCENT, Monsieur Vincent DAVY, Monsieur Davy BIRE, Monsieur Nicolas BELFORT, Madame Angélique DEGHILAGE.

Secrétaire de séance :

Secrétaire : **Monsieur Benoit JAMONNEAU**



Madame Sylvie DURAND, ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Luc BOUARD, Maire de La Roche-sur-Yon et Président de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Monsieur le Maire souligne que toutes les collectivités de France font face à une situation inédite qui a mis à l'épreuve toutes nos organisations telles qu'on les connaissait jusqu'à présent.

Monsieur le Maire félicite l'ensemble des services et des directions pour la réactivité, la volonté et le professionnalisme dont ils ont fait preuve pendant ces 7 semaines de crise sanitaire.

Néanmoins, la vie ne reprendra pas comme avant le COVID 19. Nos comportements comme nos règles de fonctionnement seront profondément modifiés dans les semaines et les mois à venir.

Pour autant, la collectivité, parce qu'elle est bien structurée, a tenu et tiendra au service des usagers.

Du point de vue de la démocratie, le confinement a eu lieu entre les deux tours électoraux. Monsieur le Maire rappelle qu'il était favorable au report du 1^{er} tour. Il s'est exprimé ainsi que d'autres maires auprès de toutes les instances nationales mais ils n'ont pas obtenu satisfaction et il a fallu s'adapter afin d'être prêt le 15 mars. Les prochaines élections auront peut-être lieu le 21 juin. Peut-être même au mois de septembre, d'octobre ou de mars 2021. Un rapport scientifique, qui fait état de la situation sanitaire, sera remis au gouvernement le 23 mai prochain et va permettre de fixer définitivement la date de ce second tour. En attendant, l'équipe actuelle assure l'intérim.

Monsieur le Maire souhaite également rappeler que le CHSCT comme le CT représentent des occasions de nous unir, de montrer notre force et de favoriser les échanges, de manière à renforcer la protection des agents au service de l'ensemble des yonnais et aggro-yonnais.

Il informe les représentants du personnel qu'il est très fier de l'administration de La Roche-sur-Yon. Depuis 4 semaines, il a demandé à la direction générale de travailler sur différents scénarii possibles pour une sortie de crise dans les meilleures conditions. Toutes les directions ont rendu leurs rapports sur ce sujet et des propositions seront rapidement faites.

Madame Sylvie DURAND remercie Monsieur le Maire et rappelle qu'en cette période, on doit faire preuve de beaucoup d'humilité.

POINT N° 1 : Fonctionnement de la collectivité dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 / Conditions de reprise d'activités des services à compter du 11 mai

Monsieur Michel VIAULT rappelle que le déconfinement amorcé dès le 11 mai prochain se fera de manière progressive et toujours avec l'objectif de protéger la santé de l'ensemble des agents comme celle des usagers de nos services publics.

Il énumère ainsi un certain nombre de principes qui doivent venir préciser les conditions de retour au travail des agents :

- ⇒ Privilégier le recours au télétravail dès que cela est possible
- ⇒ Réaménager les locaux de manière à éviter / limiter les contacts, les déplacements, les croisements entre collègues
- ⇒ Travailler sur les horaires de travail
- ⇒ Limiter au maximum les réunions physiques

- ⇒ Respecter la distanciation
- ⇒ Revoir l'organisation des services d'accueil
- ⇒ Rappeler à chaque agent les gestes barrières (*se laver régulièrement les mains, porter des masques...*)
- ⇒ Communiquer et rappeler dans tous les sites, les comportements, les gestes pour se protéger
- ⇒ Surveiller l'application de ces mesures, notamment grâce à la nomination d'un référent COVID

Monsieur VIAULT informe les membres qu'il reste encore quelques incertitudes sur les mesures à prendre, notamment dans les écoles où nous attendons des directives de l'Inspection académique. Il précise que différents scénarii sont prêts mais qu'il faudra les adapter en fonction de ces directives.

Conformément à la demande formulée par les représentants du personnel siégeant au sein du CHSCT, il confirme la présentation ce jour d'un cadre général pour l'organisation du déconfinement. Celui-ci s'appliquera partout et devra être décliné dans l'ensemble des services.

Monsieur Gilles RENOIR présente le cadre général précisant le fonctionnement de la collectivité en période de coronavirus.

Madame Sylvie DURAND rappelle que c'est un document à caractère évolutif, qui n'est pas figé et que c'est tous ensemble que nous allons le faire vivre. Elle rappelle que la sécurité des agents est une priorité.

La parole est donnée aux représentants du personnel.

Madame Isabelle LUCAS remercie l'Administration pour le travail effectué pour l'élaboration de ce document cadre.

Elle s'interroge sur plusieurs points :

- ⇒ Comment va être organisé le travail du service hygiène et entretien des locaux afin d'assurer la désinfection et le nettoyage des différents bâtiments ?
- ⇒ Est-ce que la collectivité a nommé des référents dans chaque site ?

Monsieur Christian BOISSEAU :

⇒ Est-ce que les frais de déplacement occasionnés lors des prises de postes en décalé et/ou sur sites seront pris en charge par la collectivité?

Monsieur Benoit JAMONNEAU précise que ce document est une bonne base de travail. Il souligne qu'il a fait parvenir à l'administration des fiches réflexes travaillées en s'aidant des fiches du CIG de la petite couronne et du CDG des Côtes d'Armor. Ces fiches peuvent être utiles dans le cadre de la construction de ce protocole.

Il précise également qu'il serait souhaitable de faire référence dans ce document à des fiches spécifiques.

Il préconise aussi que l'ensemble des agents qui s'habillent et se déshabillent aient deux vestiaires (*un pour les vêtements de Ville et l'autre pour les vêtements de travail*), de manière à éviter tout risques de contamination.

D'autres questions sont également posées par Monsieur JAMONNEAU :

⇒ Est-ce que les vêtements de travail seront bien entretenus par l'employeur

⇒ Est-ce que les distributeurs à café seront munis d'un paiement par carte au lieu d'un monnayeur ?

⇒ Sur certains sites, 5 à 6 agents travaillent au sein du même bureau. Comment faire face à ce type de situation ?

⇒ Comment va fonctionner le service hygiène et en entretien des locaux pour la désinfection des locaux ?

⇒ Est-ce vraiment une obligation d'ouvrir les écoles ?

Lydia RICHARD :

⇒ Est-ce que tous les agents pourront accéder à la visio-conférence dans leurs bureaux (*Certains agents ne sont pas dotés d'ordinateur*) ou à leur domicile (*sur leur ordinateur personnel*) ?

⇒ Qui assurera la désinfection de la borne « tickets » aux usagers à l'accueil de l'Espace Mitterrand ? Celle-ci sera-t-elle désactivée ?

⇒ Est-ce que les portes d'escalier et les portes coupe-feu pourront rester ouvertes ?

⇒ Comment vont être gérés les agents qui vivent avec un proche à l'état de santé jugé fragile ?

Monsieur Michel VIAULT quitte la séance à 15 heures 25.

Monsieur TOUVRON :

- ⇒ A ce jour, tous les recrutements sont suspendus : Est-ce qu'ils vont reprendre ?
- ⇒ Est-il prévu une désinfection à la station essence au CTM ?
- ⇒ Au niveau de l'étiquetage, qu'est ce qui va être mis en place sur les horodateurs ?

Michelle KERVELLA intervient sur sa situation personnelle. Elle est en service tremplin et doit être affectée en renfort dans les mairies de quartiers.

- ⇒ Est-ce que les mairies de quartiers seront ouvertes le 11 mai ?
- ⇒ Est que le matériel plexiglass sera installé pour recevoir les usagers ?
- ⇒ Doit-elle reprendre sur son poste au sein de la mairie de quartier ?

Madame Sylvie DURAND propose à Madame KERVELLA de prendre directement contact avec Monsieur RENOIR pour sa dernière question.

Madame Isabelle LUCAS:

- ⇒ Quelle va être la situation administrative des agents qui doivent garder leurs enfants, compte tenu de l'ouverture progressive des écoles ?
- ⇒ Quelle sera leur rémunération ?

Madame Emilie DARDIRI :

- ⇒ Quels sont les critères pour affecter les enfants en multi accueil sachant que les structures ne doivent pas dépasser 15 enfants ?
- ⇒ Est-ce que les accueils du matin et du soir seront échelonnés ? avec un marquage au sol ? une distanciation ?
- ⇒ Est-ce que la collectivité va mettre en place le protocole de l'Académie Nationale de médecine qui préconise la prise de la température des enfants dans un sas d'entrée prévu à cet effet ?
- ⇒ Est-ce que les multi accueils peuvent bénéficier de thermomètres frontaux ? Comment vont se dérouler les repas et les siestes dans les multi-accueils ?

⇒ Est-ce que le transport scolaire va être remis en route pour les collégiens? Est-ce qu'une distribution de masques sera faite à la montée du car ? Est-ce qu'il y aura un siège sur deux ?

⇒ Quelles seront les décisions prises au niveau des centres de loisirs ? Comment vont-ils gérer les groupes de 15 ?

⇒ Comment vont se dérouler les entretiens ou les rendez-vous avec les assistantes sociales du service emploi si le face-à-face ne peut pas durer plus de 15 minutes ? Est-ce qu'ils seront limités à ¼ h où est-ce que le créneau horaire pourra évoluer suivant l'urgence ?

⇒ La halte-garderie des Pyramides reçoit des enfants en grande fragilité sociale. Comment ces derniers vont-ils être accueillis et sur quels critères ?

Madame Lydia RICHARD :

⇒ Est-ce que les enfants vont reprendre les activités au Cyel et à la médiathèque ?

Monsieur Benoît JAMONNEAU :

⇒ Quel moyen la collectivité va-t-elle mettre en place pour vérifier la fiabilité de la température des enfants qui aura été prise par les parents ?

Monsieur Patrice TOUVRON :

⇒ Au niveau de la sécurité, deux agents sont amenés à collecter les horodateurs. Comment vont se dérouler les prochaines collectes ?

Madame Emilie DARDIRI :

⇒ Est-ce que le personnel des crèches aura des blouses à sa disposition?

Madame Isabelle LUCAS :

⇒ Est-ce qu'il est prévu des mesures particulières afin de faire face aux risques psychosociaux engendrés par cette crise?

⇒ Est-ce que les banques de temps seront écrêtées à la fin du mois pour les agents qui ont effectué plus de 50 heures ? A-t-on prévu quelque chose pour soulager ces agents ?

⇒ Qu'est-ce qui est prévu pour les agents qui sont en mal-être ?

Monsieur Benoit JAMONNEAU évoque la situation de mal être d'un agent à l'état-civil.

Madame Sylvie DURAND demande aux représentants de la collectivité d'apporter les réponses aux différentes questions posées.

Monsieur Gilles RENOIR intervient tout d'abord sur la question du positionnement des agents qui ont fait le choix de garder leurs enfants chez eux ou dont les proches souffriraient de pathologies particulières nécessitant leur maintien à domicile. Sur ces questions, la collectivité est encore en attente de la parution de plusieurs textes réglementaires.

Plusieurs réponses sont également apportées par le **Docteur DRUKKER** :

- Situation des agents souffrant de certaines pathologies médicales

La dernière liste des pathologies nécessitant un maintien à domicile date du mois de mars 2020. Elle ne sait pas si cette dernière sera prochainement réactualisée. Dans tous les cas, les agents qui ont une des pathologies listées resteront bien en confinement pour l'instant jusqu'au 2 juin.

Elle rappelle que les agents concernés doivent lui transmettre un courrier ou un courriel afin qu'elle puisse valider la poursuite ou non du confinement au-delà du 11 mai.

- Situation des agents qui vivent avec un proche atteint d'une pathologie

La règle générale reste le déconfinement ou encore le télétravail sauf présentation d'un certificat médical spécifique.

- Les portes coupe-feu

Les portes coupe-feu ne doivent pas être condamnées (*priorité au feu*).

- Organisation des bureaux en face à face

L'organisation des bureaux a été revue avec Madame Cécile PORCHER, référente COVID 19, soit en déplaçant le mobilier, soit en installant un plexiglass entre les agents. En parallèle, il convient de privilégier le télétravail ou les aménagements d'horaire.

Elle rappelle que chaque agent de la collectivité devra nettoyer son propre espace de travail et son matériel. Des sprays désinfectants seront mis à disposition dans tous les services.

- Distributeurs de boissons

Les fontaines à eau ainsi que les distributeurs de boissons seront prochainement condamnés.

- Nettoyage des vêtements de travail

Aucun changement. Ils seront nettoyés comme d'habitude par la collectivité.

- Les agents affectés au service tremplin

Les agents affectés en service tremplin retourneront sur le dernier poste qu'ils occupaient avant le confinement. Pour ceux qui n'avaient pas d'affectation, Madame Brigitte PEAULT, conseillère en réorientation professionnelle, prendra directement contact avec eux afin d'organiser un retour dans un service.

- Utilisation de la pompe à essence du CTM

Du matériel de désinfection sera mis à disposition des utilisateurs.

- La déclinaison des fiches

Un travail est actuellement mené par le service de gestion préventive du personnel en lien avec les différentes directions afin que des fiches spécifiques puissent être mises à disposition des agents. Nous sommes encore dans l'attente de préconisations nationales concernant le fonctionnement des directions de l'éducation et de la petite enfance. Dès leur parution, des fiches seront bien évidemment élaborées en concertation avec les différentes parties.

- Les masques

Dès que la distanciation d'un mètre ne pourra se faire, le port du masque sera obligatoire.

- Déplacement à deux pour la collecte des horodateurs

Le port du masque est obligatoire dès la présence de plusieurs personnes dans un véhicule.

- Le face-à-face de 15 minutes

La préconisation est de faire patienter l'administré dans la salle d'attente en cas de recherche de documents, d'un travail administratif, d'un appel téléphonique, etc., et de retourner le chercher pour couper en plusieurs fois les 15 minutes. Si cette situation n'est pas possible, que le temps d'échange est long et que la distanciation n'est pas respectée, le port du masque sera obligatoire pour l'agent comme l'administré.

- Le thermomètre

De manière générale et sauf recommandations nationales, lesquelles ne sont toujours pas parues, la prise de température ne sera pas mise en œuvre au sein de la collectivité.

- Organisation des dortoirs et des réfectoires

Le dossier est en cours de réflexion avec les directions de l'éducation et de la petite enfance.

Madame Christine PONSOT intervient pour confirmer l'équipement des agents en charge du stationnement payant d'un kit de nettoyage. De même, les agents qui collectent les horodateurs porteront bien un masque en raison de l'impossibilité d'assurer la distanciation.

- Les masques

Elle informe les membres du CHSCT que le stock de masques est suffisant pour doter les agents lors de la reprise du travail. Elle rappelle le stock de la Collectivité :

⇒ 85 000 masques FFP1 en stock dont 15 000 ont été distribués. Les FFP2 sont réservés pour les EPHAD et le personnel soignant.

⇒ 55 litres de gel hydroalcoolique et 35 litres qui seront livrés la semaine prochaine

⇒ 63 litres de produit virucide (désinfection des locaux, véhicules....)

Le magasin restera vigilant pour passer des commandes régulières.

- Charge de travail pour le service Entretien et hygiène des locaux

Pour éviter cette surcharge d'activité avant la reprise de tous les services, les agents en charge de l'entretien spécialisé viendront en renfort pour aider leurs collègues à nettoyer tous les locaux avec des produits virucides. L'estimation du temps à passer pour le nettoyage complet des locaux administratifs est d'une semaine.

- Utilisation des véhicules personnels

L'utilisation des véhicules personnels sera ponctuelle et sur la base du volontariat. Les frais kilométriques seront pris en charge par la collectivité dans le respect de la réglementation.

- Entretien des vêtements de travail

La dotation et le nettoyage sont assurés par une société spécialisée. La société a un protocole bien spécifique pour les vêtements de travail en cette période de COVID. Les vêtements sont nettoyés 1 fois par semaine à 60 degrés.

- Organisation du travail des équipes

Il est confirmé la mise en place de nouveaux horaires de travail permettant d'assurer des prises de poste en décalé, de manière à réduire les contacts entre les agents, et particulièrement dans les vestiaires.

- Produit désinfectant

Tous les sites seront équipés d'un kit de désinfection. Il est constitué d'un gel hydroalcoolique, d'un produit virucide et de lingettes qui doivent permettre aux agents de nettoyer leur poste de travail, poignées de porte, photocopieur...

- Télétravail

Le télétravail est privilégié pour les agents qui se retrouvent à plusieurs dans les bureaux. En cas de présence indispensable, un roulement sera effectué par alternance.

- Le service déchet

Ce service a effectivement pu connaître une augmentation importante de sa charge de travail en raison de la nécessité de pouvoir maintenir pendant la crise sanitaire la collecte des déchets. Cette sollicitation a augmenté depuis l'ouverture des déchetteries. Cela a généré beaucoup d'appels téléphoniques et un peu de tension avec les usagers. Depuis, les agents travaillent une journée sur deux afin qu'ils puissent se reposer. Elle remercie les agents qui se sont portés volontaires pour cette mission. Désormais, pour éviter cette tension, les usagers devront s'inscrire sur internet.

Monsieur Benoit JAMONNEAU souhaite que l'ensemble des mesures sanitaires mises en place soit respecté par le personnel. Il donne l'exemple concret du ramassage des encombrants avec deux agents de la collectivité (pas de port de masques), un qui manipule le joystick sans gant et l'autre qui n'utilise pas de gant à usage unique.

Madame Christine PONSOT partage les propos de Monsieur JAMONNEAU. Elle précise que tous les véhicules sont équipés d'un kit (*masques, gel, gants et produit virucide pour nettoyer leur matériel à chaque fois qu'ils en ont besoin*). Les consignes seront affichées dans tous les locaux afin de rappeler à chacun que les gestes barrières sont indispensables pour éviter tout risque de contamination.

Madame Sylvie DURAND intervient et précise qu'il est de la responsabilité de chacun de respecter les mesures qui sont préconisées par l'autorité territoriale.

Madame Lydia RICHARD souhaite connaître la liste des bâtiments qui vont ouvrir le 11 mai.

Monsieur Sylvain FARCY liste les bâtiments :

⇒ Concernant le CYEL, il est envisagé la reprise des cours individuels (1 professeur et un élève par classe). Les cours collectifs ne reprendront pas. Les spectacles et manifestations dans l'Auditorium ne reprendront pas. L'utilisation de la salle d'art contemporain ne reprendra pas

En ce qui concerne les examens de fin d'année, le dossier est en cours mais il est envisagé de se baser sur le contrôle continu.

Par contre, il est proposé de maintenir l'audition de fin d'année qui se déroulera dans l'auditorium mais sans public.

⇒ Ecole d'art : Aucune réouverture. Ce ne sont que des cours collectifs et partage de matériel

⇒ Conférence de l'Ecole de l'art : Aucune réouverture

⇒ Concernant les médiathèques, le dossier est en cours de validation auprès de Monsieur le Maire. La proposition qui est faite, c'est un système de drive comme pour les commerces. Un catalogue est consultable sur internet.

Les accueils de groupe ne se feront plus.

⇒ Concernant les mairies de quartier, deux hypothèses ont été proposées à Monsieur Le Maire : Ouvrir uniquement le site Mitterrand ou bien ouvrir également les mairies de quartier avec le strict respect des règles d'hygiène.

Monsieur Sylvain FARCY souligne que la situation évoquée à l'état-civil est un cas isolé. Ce n'est pas dû au COVID 19 mais à un problème relationnel entre deux personnes.

- Les questions relatives aux crèches et aux écoles

Depuis le début de la crise, un service minimum est assuré dans deux groupes scolaires, Moulin Rouge et Marcel Pagnol, et dans le multi accueil des Girafons. La collectivité a donc déjà une expérience sur laquelle s'appuyer. Les conséquences de la crise sur le fonctionnement de ces structures ont pu être observées, ce qui constitue un atout pour ne pas repartir de zéro.

Le Premier Ministre a confirmé un accueil limité à 15 élèves par classe et 10 enfants dans les multi-accueils, sauf si un système de cloisonnement entre les sections est mis en place.

Monsieur FARCY rappelle également que la responsabilité prise par le Maire afin d'ouvrir les écoles reste partagée avec l'Education Nationale qui gère le temps scolaire.

La commune est responsable de la sécurité du bâtiment et de toutes les activités hors temps scolaires. Tous les temps scolaires sont de la responsabilité du directeur de l'école, de ses enseignants et de la direction académique.

D'ailleurs, une visio-conférence est programmée demain matin avec le Préfet, la directrice académique et les maires de Vendée afin de refaire le point sur la situation actuelle.

Des inconnues demeurent sur le nombre d'enfants qui seront accueillis. En effet, les parents restent libres de renvoyer ou non leurs enfants à l'école. Un sondage sera réalisé par la direction de l'éducation afin d'anticiper au mieux cette rentrée.

De même, la direction de la petite enfance va sonder les familles afin d'anticiper les retours. Suite aux préconisations du Premier Ministre, des critères vont être mis en place avec la priorisation :

- ⇒ Des familles monoparentales
- ⇒ Des enfants de personnels soignants et des familles qui travaillent sans solution de garde

Suite à la mise en place du service minimum sur la structure des Girafons, des protocoles spécifiques ont été validés le 6 avril dernier par le Dr WEBER, médecin référent pour les multi-accueils.

Sur les Girafons, deux sections partagent un espace commun : les dortoirs et la salle de change. Une solution de séparation est en cours de réflexion.

Madame Sylvie DURAND souligne que des questions restent en suspens. Elles seront traitées au fur et à mesure que les dispositions réglementaires sortiront.

Elle remercie l'ensemble des services pour ce travail remarquable.

Monsieur Benoit JAMONNEAU souhaite savoir comment va être organisée la restauration dans les écoles.

Monsieur Sylvain FARCY confirme que plusieurs pistes sont à l'étude comme le repas pris directement en classe. Mais outre des problèmes d'hygiène, le personnel risque de ne pas être en nombre suffisant. La possibilité d'un self est également examinée. Là encore, nous sommes en attente de directives de la part de l'Education Nationale, notamment en matière de souplesse dans l'organisation des temps scolaire, ce qui permettrait une meilleure organisation de la restauration.

Monsieur Benoit JAMONNEAU confirme ces éléments et souligne que la ville ne sera pas en capacité de mettre en place un self sur l'ensemble des groupes scolaires. Il trouve très regrettable que la ville réouvre les écoles dans un laps de temps aussi

réduit. Il aurait été préférable d'attendre la rentrée de septembre, ce qui aurait permis de mieux se préparer.

Madame Sylvie DURAND partage le point de vue de Monsieur JAMONNEAU mais c'est une demande du gouvernement et la collectivité fera le maximum pour ouvrir les écoles.

Monsieur Régis ROUSSEL répond aux questions relatives au pôle gestion ressources.

- Modalités de désignation des référents COVID 19

Chaque directeur général adjoint désignera dans son secteur et dans chaque site un référent.

- Références des fiches sur le protocole

Un travail sera fait pour référencer l'ensemble des fiches. Les membres du CHSCT pourront les retrouver directement sur le site Pléiade.

- Limitier l'accès aux salles de pause

Un travail sera réalisé pour mettre en place un règlement et un affichage sur les espaces communs et salles de pause

- Gestion des bureaux et organisation du travail

Chaque directeur s'organisera avec ses équipes pour mettre en place les nouvelles organisations de travail. Dans la plupart des directions, un roulement (Présentiel / Télétravail) sera proposé.

- Organisation des visio-conférence

Monsieur Régis ROUSSEL confirme que certains ordinateurs ne sont pas équipés de micro et/ou de cam. La DSI en a été informée et a commandé le matériel nécessaire.

- Recrutement en cours

Monsieur Régis ROUSSEL confirme que les recrutements sont suspendus depuis le 15 mars. Ils vont reprendre dans les jours à venir, prioritairement en visio-conférence. Si ce n'est pas possible, le nombre des membres du jury sera limité.

Il confirme également que si la collectivité n'est pas en mesure de garantir la prise en compte de l'ensemble des mesures de sécurité, la reprise des services pourra être retardée.

Madame Sylvie DURAND abonde et précise que la sécurité du personnel est prioritaire.

Monsieur Gilles RENOIR donne des éléments de réponse aux questions suivantes.

- Les risques psycho-sociaux.

Il propose deux pistes :

⇒ Un psychologue du travail au sein de la collectivité peut être sollicité pour les agents qui rencontreraient des difficultés. Les agents concernés doivent prendre directement contact avec la médecine du travail

⇒ Par ailleurs, les agents qui bénéficient du dispositif de prévoyance mis en place par le groupe Territoria Mutuelle peuvent également bénéficier d'un accompagnement psychologique spécifique

- Banque de temps

Les heures effectuées au-delà des 50 heures ne seront pas écrêtées et pourront être récupérées en fonction des nécessités de service.

Monsieur Benoit JAMONNEAU remercie Monsieur Régis ROUSSEL de la prise en compte des fiches dans le protocole.

Il demande si des appels à candidature pour des postes au sein des écoles seront prochainement lancés.

Monsieur Gilles RENOIR précise que les bulletins de salaire seront mis sous pli la semaine prochaine et que le Flash RH mentionnera un certain nombre d'appels à candidature, notamment au sein des établissements scolaires.

Madame Isabelle LUCAS demande si les référents COVID 19 seront les assistants de prévention.

Monsieur Gilles RENOIR précise que c'est une piste et que c'est à chaque directeur de désigner la personne adéquate dans ses services.

Madame Lydia RICHARD demande si un affichage est prévu pour le sens de circulation dans les couloirs.

Monsieur Régis ROUSSEL indique que la collectivité n'a pas étudié cette question.

Madame Christine PONSOT intervient en précisant qu'il sera difficile de mettre en place cette mesure. Elle précise que la moitié des effectifs seront en télétravail. Ces

aménagements d'horaire doivent permettre une diminution des croisements entre les agents.

Madame Sophie DRUKKER précise que le risque de contracter le COVID 19 en se croiser rapidement est très limité. Il faut faire davantage attention aux situations de face-à-face qui se prolongent.

Madame Lydia RICHARD informe que tous les cadres du service Bâtiments se réunissent dans un même bureau.

Madame Sophie DRUKKER précise qu'il existe une règle sur l'utilisation des bureaux. Il faut respecter la distanciation d'un mètre, une chaise sur deux, les bureaux ouverts. C'est au directeur ou chef de service de faire respecter les règles barrières qui sont fixées par la collectivité par rapport au COVID 19.

Madame Christine PONSOT confirme que les salles de réunion au sein du centre technique mutualisé sont suffisamment grandes pour mettre en place les mesures de distanciation.

Monsieur Michel VIAULT intervient en précisant qu'il faut faire confiance aux agents et qu'ils sont sensibilisés dans leur très grande majorité aux gestes barrières. Le rôle de la collectivité est d'informer, de sensibiliser et de réguler les situations

Madame Sylvie DURAND souligne que c'est de la responsabilité de chacun et qu'il faut faire confiance aux agents. Elle rappelle que les personnes ont été suffisamment sensibilisées par les médias au danger de ce virus.

Madame Isabelle LUCAS demande si un retour sur les décisions prises pour l'ouverture des écoles sera présenté en CHSCT. Faut-il organiser un nouveau CHSCT ou une information sera-t-elle transmise aux membres ?

Monsieur Michel VIAULT souligne que le délai est trop court pour programmer un autre CHSCT. Il confirme que les différents dispositifs qui seront appliqués dans les écoles de La Roche-sur-Yon seront présentés aux organisations syndicales lors d'un prochain comité technique.

Monsieur Benoit JAMONNEAU fait référence à un courrier qu'il a adressé à Madame La Présidente du CHSCT ou il propose de nommer un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI) en l'absence de la conseillère Hygiène et sécurité.

Monsieur Gilles RENOIR informe que la conseillère hygiène et sécurité doit reprendre son poste à la mi-mai et que Madame Cécile PORCHER a été recrutée pour suivre toutes les problématiques relatives au COVID 19.

POINT N° 2 : Questions diverses

Aucune autre question n'est posée.

Madame Sylvie DURAND remercie Monsieur Michel VIAULT et les directeurs généraux adjoints pour toutes les réponses qu'ils ont pu apporter, ainsi que la DRH et le docteur DRUKKER. Elle remercie également les représentants du personnel.

Monsieur Michel VIAULT remercie également les membres du CHSCT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 20.

Le secrétaire de séance

Benoit JAMONNEAU

Le 01 OCT. 2020



La Présidente du CHSCT

Sylvie DURAND

Le

